



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

EXTRASCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

DU SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR DE LONGUEVAL-BARBONVAL

documents à conserver par les parents

PRÉAMBULE

Le présent règlement a pour objet de fixer les règles de fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement Extrascolaire et Périscolaire.

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement Extrascolaire et Périscolaire accueillent en priorité les enfants des villages situés sur le territoire du Syndicat Mixte du Secteur de LONGUEVAL-BARBONVAL, dont le siège est situé en Mairie Annexe de LONGUEVAL-BARBONVAL - 8 rue du Chemin des Dames.

Les enfants des Communes extérieures au Syndicat Mixte du Secteur de LONGUEVAL-BARBONVAL peuvent être accueillis pendant les vacances et les mercredis, avec un tarif particulier.

L'inscription aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement Extrascolaire et Périscolaire est subordonnée à l'acceptation du présent règlement.

L'engagement se traduit par la signature des parents des documents composant le dossier d'inscription.

Le dossier d'inscription dûment complété doit être remis au Secrétariat du Syndicat, en Mairie Annexe de LONGUEVAL-BARBONVAL, ou auprès du Directeur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement Extrascolaire et Périscolaire. Tout dossier incomplet est rejeté.

L'accès aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement Extrascolaire et Périscolaire est réservé aux seuls enfants inscrits aux services.

L'accueil des enfants fonctionne pendant l'année scolaire :

de septembre à juillet :

- de 07 H 00 à 08 H 35 et de 16 H 15 à 18 H 30
- les mercredis de 08 H 00 à 18 H 00

en périodes de vacances scolaires :

- Vacances de la Toussaint (la première semaine)
- Vacances d'hiver (la première semaine)
- Vacances de printemps (la première semaine)
- Vacances d'été (juillet – 3 semaines).

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement Extrascolaire et Périscolaire sont installés dans la Salle Polyvalente de LONGUEVAL-BARBONVAL - 1, rue des Fourneaux.

Ces services, outre leur vocation sociale, ont une dimension éducative ; le temps d'accueil doit être pour l'enfant :

- un temps pour l'apprentissage de la vie en collectivité,
- un temps pour la découverte de ses capacités au travers d'activités manuelles et physiques,
- un temps pour se détendre,
- un temps de convivialité.

Pendant les temps d'accueil, les enfants sont placés sous la responsabilité et la surveillance de l'équipe d'animation constituée d'agents intercommunaux.

Les accueils sont régis selon la réglementation en vigueur en matière d'Accueils Collectif de Mineurs et déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de l'Académie d'Amiens. Le personnel de service, placé sous l'autorité territoriale, se conforme aux règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

ARTICLE 1 : INSCRIPTION

L'inscription préalable aux services est obligatoire.

Le dossier de l'enfant doit contenir les documents suivants :

- la fiche d'inscription dûment complétée
- l'engagement portant approbation du règlement intérieur des services d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement Extrascolaire et Périscolaire
- l'attestation d'Assurance Responsabilité Civile listant les dommages et activités extrascolaires et périscolaires couvertes

L'inscription ne sera effective qu'après constitution complète du dossier.

ARTICLE 2 : HORAIRES D'ACCUEIL DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT EXTRASCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement Extrascolaire et Périscolaire sont réalisés pendant les jours scolaires, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Pendant ces temps d'accueils, les enfants sont sous la responsabilité et la surveillance de l'équipe intercommunale d'animation.

Pour l'accueil périscolaire, les enfants sont déposés directement par leurs parents à la Salle Polyvalente entre 07 H 00 et 08 H 30. L'équipe d'animation se charge d'emmener les enfants à l'école pour 08 H 35, et les récupère à 16 H 15 pour les reconduire à la Salle Polyvalente, où leurs parents viennent les rechercher jusqu'à 18 H 30.

Les agents prendront leur repas avec les enfants pendant le temps de restauration scolaire et assureront un temps d'animation récréatif avant le retour en classe à 13 H 20.

Le mercredi, l'accueil de loisirs est ouvert de 08 H 00 à 18 H 00. Les enfants y sont inscrits à la journée ou à la demi-journée, le repas de midi devant être fourni par les parents (pique-nique ou plat à réchauffer).

Durant les vacances scolaires, l'accueil fonctionne chaque jour de 08 H 00 à 17 H 30. Un service de restauration est assuré pendant midi sur inscription préalable.

ARTICLE 3 : ORGANISATION PRATIQUE ET FONCTIONNEMENT

Durant les vacances scolaires, le principe de la commande hebdomadaire des repas est mis en œuvre ; il nécessite une inscription préalable au plus tard le mercredi pour la semaine suivante.

Pour l'accueil périscolaire, l'inscription occasionnelle est possible exceptionnellement, la veille avant 18 H 00. Pour les mercredis, l'inscription doit avoir lieu au plus tard le lundi avant 18 H 00.

Dans le cadre du repas de midi et de la pause méridienne du périscolaire, le règlement intérieur du service de restauration scolaire s'applique.

ARTICLE 4 : PRESTATIONS ET FACTURATION

La facturation est mensuelle. Elle est réalisée pour le mois écoulé en fonction du nombre de repas pris et du nombre de présences aux accueils enregistrés.

Les factures sont établies par le Syndicat Mixte du Secteur de LONGUEVAL-BARBONVAL en fonction des repas et des présences enregistrés quotidiennement. Les factures sont présentées aux familles avec le détail du nombre de repas et de présences sur le mois écoulé.

Elles sont payables à la Trésorerie de SOISSONS dès réception.

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Syndical.

À titre indicatif, pour la rentrée scolaire 2024, ils sont fixés comme suit :

PÉRISCOLAIRE

FORFAITS	Plein tarif	Allocataires CAF
	QF > 700 €	QF de 0 à 700 €
Forfait du matin	2,80 €	2,80 €
Forfait du soir	3,50 €	3,50 €
Forfait du midi (repas + périscolaire)	6,50 €	6,50 €
Forfait du mercredi journée avec repas (à fournir)	14,00 €	11,10 €
Forfait du mercredi ½ journée avec repas (à fournir)	10,00 €	8,40 €
Forfait du mercredi ½ journée sans repas	8,00 €	6,40 €

EXTRASCOLAIRE

FORFAITS SEMAINE	Plein tarif	Allocataires CAF
	QF > 700 €	QF de 0 à 700 €
avec repas	80,00 €	56,00 €
sans repas	68,00 €	53,50 €

En cas d'inscription simultanée de trois enfants (ou plus) d'une même famille, les forfaits semaine de l'Accueil de Loisirs Extrascolaire sont diminués de 15,00 € par enfant.

Le prélèvement automatique est préconisé (*cf. documents joints*)

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Absence et maladie de l'enfant :

Toute absence de l'enfant doit être obligatoirement signalée au Secrétariat du Syndicat Mixte.

L'enfant malade n'est pas accepté aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement Extrascolaire et Périscolaire. En cas de maladie de l'enfant pendant les accueils, les parents ou le représentant légal sont prévenus et s'engagent à venir chercher l'enfant dans les meilleurs délais.

Pour des raisons de sécurité, il est indiqué que le personnel d'animation n'est pas autorisé à administrer des médicaments aux enfants. En cas de traitement particulier, une ordonnance doit être obligatoirement fournie.

Par ailleurs, les parents s'engagent à prévenir le Syndicat Mixte de tout changement d'adresse.

Discipline :

Les enfants qui fréquentent les accueils doivent respecter les autres enfants et le personnel d'animation. Ils doivent se conformer aux consignes du personnel encadrant placé sous l'autorité des élus du Syndicat Mixte. Le respect mutuel et la politesse sont essentiels à la vie en communauté.

Tout comportement perturbant ou dangereux est signalé aux parents. La répétition de ces faits, après avertissement resté sans suite, se traduira par l'exclusion de l'enfant du service sur décision des élus.

Une commission intercommunale, composée du Président et des Vice-Présidents du Syndicat Mixte, sera compétente en matière de discipline, après consultation des représentants du personnel d'animation.

Assurance :

Les parents doivent joindre au dossier d'inscription une attestation d'assurance Responsabilité Civile pour leur enfant. L'assurance doit couvrir l'enfant pour les dommages qu'il pourrait causer à un tiers ou au matériel mis à sa disposition dans le cadre du service.

Le Syndicat Mixte décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou détérioration de vêtements ou d'objets personnel appartenant aux enfants. Il est recommandé de marquer du nom complet de l'enfant tous ses vêtements.

Intervention d'urgence :

Les enfants sont sous la responsabilité du personnel d'animation. En cas d'urgence, le personnel d'animation agit dans l'intérêt de l'enfant et prend les mesures d'intervention et de transport qui s'imposent.

Le directeur et l'équipe d'animation des Accueils de Loisirs Périscolaire et Extrascolaire est joignable en cas d'urgence, de fermeture du secrétariat du Syndicat Mixte ou pour toute information relative au bon déroulement du service :

- par téléphone : **03.23.53.12.49**
- par e-mail : **afr.longueval@orange.fr**
- via le portail ENT de l'école (**Sylvain Cotté**)

Pour tout autre information : **Syndicat Mixte du Secteur de LONGUEVAL-BARBONVAL**

En Mairie Annexe - 8 rue du Chemin des Dames

LONGUEVAL-BARBONVAL 02160 LES SEPTVALLONS

Tél/Fax : **03.23.54.02.76** E-mail : **s.m.s.longuevalbarbonval@wanadoo.fr**

Les documents suivants doivent nous être retournés

Documents à retourner au Secrétariat du

Syndicat Mixte du Secteur de LONGUEVAL-BARBONVAL

En Mairie

8 rue du Chemin des Dames

LONGUEVAL-BARBONVAL

02160 LES SEPTVALLONS

Fax : 03.23.54.02.76

Adresse mail : s.m.s.longuevalbarbonval@wanadoo.fr

RÉCAPITULATIF DES DOCUMENTS À DÉPOSER AU SECRÉTARIAT DU SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR DE LONGUEVAL-BARBONVAL POUR L'INSCRIPTION AUX SERVICES D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT EXTRASCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE
--

- ☐ Approbation du règlement intérieur des services A.L.S.H. extrascolaire et périscolaire
- ☐ Assurance Responsabilité Civile
- ☐ Autorisation pour prélèvement automatique
- ☐ Fiche d'inscription complétée

COUPON / RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT EXTRASCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Nous soussigné(e)(s), Madame, Monsieur
Responsable(s) légal(aux) du (des) enfant(s)
.....
.....
.....

Atteste(tons) avoir pris connaissance du règlement intérieur des service d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement extrascolaire et périscolaire.

Je m'engage (Nous nous engageons) à l'expliquer à notre (nos) enfant(s) et à veiller à ce qu'il(s) le respecte(nt). L'inscription de mon (mes) enfant(s) implique l'acceptation totale du règlement.

À, le20....

« Lu et approuvé »

Signature(s),

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Ce document est à compléter et à renvoyer daté et signé, accompagné d'un RIB comportant les mentions BIC – IBAN à l'adresse suivante

SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR DE LONGUEVAL-BARBONVAL
En Mairie
8 rue du Chemin des Dames
LONGUEVAL-BARBONVAL
02160 LES SEPTVALLONS

Intitulé de compte :

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Syndicat Mixte du Secteur de LONGUEVAL-BARBONVAL à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Syndicat Mixte du Secteur de LONGUEVAL-BARBONVAL.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat : RUM (Réservé au créancier)**Paielement : Récurrent****Titulaire du compte à débiter**

Nom Prénom : (*) _____

Adresse :(*) _____

Code postal : (*) _____

Ville : (*) _____

Pays : FRANCE

Identifiant Créancier SEPA : FR 2 7 Z Z Z 8 5 8 6 B B

Nom: Syndicat Mixte du Secteur de

LONGUEVAL-BARBONVAL

Adresse : 8 rue du Chemin des Dames

LONGUEVAL-BARBONVAL

Code postal : 02160

Ville : LES SEPTVALLONS

Pays : FRANCE

BIC

[illegible]

IBAN

[illegible]

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Le (*) :

A (*) :

~~Signature (*) :~~

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

**FICHE D'INSCRIPTION AUX ACCUEILS DE LOISIRS
DU SYNDICAT MIXTE
DU SECTEUR DE LONGUEVAL-BARBONVAL**

ANNÉE 2025 / 2026



L'ENFANT :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ Lieu de naissance : _____

N° de sécurité social auquel est rattaché l'enfant : _____

RESPONSABLES LEGAUX :

PÈRE OU AUTRE : _____	MÈRE OU AUTRE : _____
Nom : _____ Prénom : _____	Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____ _____	Adresse : _____ _____
Tél. Fixe : _____	Tél. Fixe : _____
Portable : _____	Portable : _____
Tél professionnel : _____	Tél professionnel : _____
E-mail : _____	E-mail : _____
Organisme d'affiliation (à entourer)	Organisme d'affiliation (à entourer)
Sécurité Sociale	Sécurité Sociale
MSA – régime agricole	MSA – régime agricole
autre : _____	autre : _____

FACTURATION ET AIDES DE LA CAF (Caisse d'Allocations Familiales) :

N° d'allocataire : _____

**L'organisateur de l'accueil de loisirs (Syndicat Mixte du Secteur de Longueval-Barbonval) vérifiera auprès de la CAF si votre quotient familial vous donne accès à cette aide
Le montant de l'aide sera déduit de votre facture.**

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement non informatisé par le Syndicat Mixte du Secteur de LONGUEVAL-BARBONVAL, sis à LES SEPTVALLONS (02160), 8 rue du Chemin des Dames, LONGUEVAL-BARBONVAL pour la gestion des demandes d'inscription en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (activités périscolaires et extrascolaires).

Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à BEAUVAIS (60000), 5 rue Jean Monnet, en qualité de déléguée à la protection des données. Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie le Syndicat, appuyée par les références légales suivantes :

- articles L.227-4 et R.227-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- articles L.2324-1 et R.2324-17 du Code de la Santé Publique.

Les données sont transmises au service A.L.S.H..

Les données sont conservées pendant une année scolaire.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit d'opposition au traitement. Vous bénéficiez également d'un droit à la limitation du traitement. Les droits à la portabilité et à l'effacement ne s'appliquent pas à l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter s.m.s.longuevalbarbonval@wanadoo.fr.

Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX :

Nom du médecin traitant de l'enfant : _____

Adresse : _____

N° de téléphone : _____

VACCINATIONS

Vaccins obligatoires :

☐ DT POLIO (Dyphtérie / Tétanos / Poliomyélite) – Date de vaccination : ____ / ____ / ____

Autres vaccins (obligatoires pour les enfants nés après le 1^{er} janvier 2018) :

☐ HEPATITE B – Date de vaccination : ____ / ____ / ____

☐ R.O.R. (Rubéole / Oreillons / Rougeole) – Date de vaccination : ____ / ____ / ____

☐ COQUELUCHE – Date de vaccination : ____ / ____ / ____

☐ PNEUMOCOQUE – Date de vaccination : ____ / ____ / ____

☐ MENINGOCOQUE C – Date de vaccination : ____ / ____ / ____

☐ H.I.B (Haemophilus Infuenzae B) – Date de vaccination : ____ / ____ / ____

Autres vaccins non obligatoires :

☐ BCG – Date de vaccination : ____ / ____ / ____

☐ AUTRES VACCINS :

NOM : _____ – Date de vaccination : ____ / ____ / ____

NOM : _____ – Date de vaccination : ____ / ____ / ____

Si votre enfant est amené à suivre un traitement médical, merci de joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants dans leur emballage avec la notice et une autorisation manuscrite de votre part nous autorisant à donner le traitement.

Nous ne pouvons donner à l'enfant un traitement sans ordonnance, ni autorisation.

Votre enfant souffre-t-il d'allergie, médicamenteuse, alimentaire, asthme etc... ?

Oui ☐ Non ☐ (si oui précisez la conduite à tenir) _____

Votre enfant a-t-il des difficultés de santé (maladie, accident, hospitalisation etc.).

Si oui, précisez les précautions à prendre : _____

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires etc.

Oui ☐ Non ☐ (précisez) _____

AUTORISATION

Je soussigné(e) _____ responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : ____ / ____ / ____ Signature : _____

AUTORISATIONS TRANSPORTS, ACTIVITÉS DROIT À L'IMAGE...

J'AUTORISE MON ENFANT :

- à partir seul de l'accueil de loisirs extrascolaire : à 12H Oui ☐ Non ☐ à 17H30 Oui ☐ Non ☐
- à partir seul de l'accueil de loisirs périscolaire : à 18H30 Oui ☐ Non ☐

Liste des personnes autorisées à récupérer mon enfant (hormis responsables légaux)			
Nom	Prénom	Lien avec l'enfant (grand-parents, nourrice,...)	Numéro de téléphone

- à participer à toutes les activités et sorties organisées dans le cadre des Accueils de Loisirs (soit dans les locaux, soit en extérieur) : Oui ☐ Non ☐

- mon enfant sait nager : Oui ☐ Non ☐

- a-t-il un brevet de natation (type 25 mètres, 50 mètres, aisance aquatique) ? Oui ☐ Non ☐

- à utiliser tous les moyens de transport pour se rendre sur les lieux d'activités ou de sorties (minibus 9 places, train, véhicules de location, véhicules personnel ou compagnie de car) :
Oui ☐ Non ☐

- autorise les représentants des Accueils de Loisirs du Syndicat Mixte de Longueval-Barbonval à prendre des photos et des vidéos de mon enfant : Oui ☐ Non ☐

Ces photos et vidéos pourront être utilisées pour la réalisation d'expositions, de films et sur tout support d'information relatif à la promotion des activités des Accueils de Loisirs du Syndicat Mixte de Longueval-Barbonval et diffusées sur la page Facebook « Accueil de Loisirs Longueval », sur le site Internet de la C.C.V.A. (Communauté de Communes) et dans la presse.

Ces prises de vues ne pourront être ni vendues, ni utilisées à d'autres fins que celles mentionnées ci-dessus. Le libre accès aux documents établis par les Accueils de Loisirs du Syndicat Mixte de Longueval-Barbonval est garanti, de même que le droit de retrait.

Fait à _____ Le ____/____/20____

Signatures des parents
ou des responsables légaux :